



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 1^{er} septembre à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de monsieur Marc MABILLET, président du CCAS.

n° 38/2026

Date de convocation : 20 août 2026

Présents : Mesdames DAMOUR Françoise, DUFAU Isabelle, HORGUES Mireille, LALANNE Nelly, LOGEZ Marie-France, PANELAY Isabelle et PORTET Fabienne ; Messieurs MABILLET Marc, MIREMONT Didier, MONGRAND Sylvain, PAMART Denis et ROBLES Antoine.

Excusée : Madame CORRIHONS Nicole.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Demande de subvention au titre du dispositif d'investissement au quotidien du
Département des Landes

Dans un courrier daté du 20 mai 2026, repris en partie ci-après, monsieur le président du Département des Landes rappelle les moyens déployés depuis plusieurs années pour soutenir les EHPAD et annonce l'élargissement de son soutien aux investissements dits du quotidien :

Dans un contexte de crise et d'absence de réponse d'ampleur de l'État, le Département s'est fortement mobilisé auprès des EHPAD aux moyens de plans de soutien aux établissements, successifs, massifs et inédits.

Au total, au titre des exercices 2023, 2024 et 2025, ce sont près de 21 M€ (7,5 M€ en 2023, 8,4 M€ en 2024 et 4,8 M€ en 2025) qui ont déjà été délégués par le Département aux EHPAD pour les soutenir dans leurs difficultés budgétaires et financières.

En effet, la crise des EHPAD ne peut trouver une réponse par le seul moyen de plans de soutien du Département.

Soucieux de continuer à répondre à l'urgence de la situation, le Département fait le choix de rénover sa stratégie d'accompagnement des EHPAD au travers de son plan Bien Vieillir dans les Landes.

C'est pourquoi tout en maintenant des moyens spécifiques pour les établissements en difficulté, le soutien aux investissements est renforcé.

[...] depuis 2012, le Département soutient l'investissement en matière de création et d'extension des EHPAD. Dans ce cadre, plus de 3 500 places d'EHPAD ont été construites et/ou réhabilitées. Ce soutien se traduit par les deux types d'aides suivants : l'aide aux opérations de constructions et de rénovations et l'aide aux petits travaux.

Cette année, dans la continuité du plan Bien Vieillir dans les Landes, le Département élargit son soutien au profit des EHPAD et USLD pour vous accompagner dans vos investissements dits du quotidien. Les investissements soutenus dans ce cadre doivent permettre d'améliorer le confort et la qualité de vie des résidents et/ou les conditions de travail des personnels des établissements.

.../...

L'aide maximale qui pourra vous être attribuée pour l'acquisition d'équipements est de 15 000 € par établissement et par an, étant précisé que l'aide peut couvrir dans cette limite couvrir 100 % de la dépense prévue.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 040-264003070-20260901-38BIS_2026-DE



L'EHPAD géré par le CCAS de TARNOS a bénéficié de ce soutien exceptionnel du Département des Landes.

Dans le cadre de ce dispositif spécifique d'aide à l'investissement, monsieur le président du CCAS propose aux membres du conseil d'administration de déposer une demande de subvention pour le projet détaillé ci-après :

Suite à la formation/audit/conseil HACCP dispensée les 5 et 6 mars 2026 par les Laboratoires des Pyrénées et des Landes, il est apparu nécessaire de repenser l'aménagement de la salle à manger/salle de vie de l'EHPAD de TARNOS.

L'aménagement d'un espace bar aux dimensions réduites et l'acquisition de 2 armoires réfrigérées, qui seront installées à proximité immédiate du coin petit déjeuner et plonge, permettront de préparer les eaux gélifiées et de les stocker sans que les aides-soignants ne pénètrent dorénavant dans la cuisine (ce qui est le cas jusque-là). Ces armoires permettront aussi d'y stocker vin, fromage, entrées et desserts. L'ancien bar, situé à l'opposé de la cuisine, sera détruit. Nous gagnerons en surface, alors que l'espace manque, et les agents ne devront plus traverser la salle pour récupérer l'eau et le vin (stockés jusqu'alors dans de petits frigidaires non adaptés sous l'ancien/actuel bar).

Les agents associés au projet l'ont coconstruit et approuvé lors de temps de travail collectifs les 4 et 17 juin. Le propriétaire du bâtiment XL Habitat a donné son feu vert. Les membres du conseil de la vie sociale l'ont validé le 16 juin.

Le plan de financement s'établit ainsi (hors prise en compte des frais de raccordement aux réseaux d'arrivée et d'évacuation de l'eau) :

DEPENSES			RECETTES	
Nature des dépenses	Prestataires	Montants TTC	Nature des recettes	Montants
Ensemble meubles et bar	ELYITE CUISINE	14 627,16 €	Département des Landes <i>dispositif d'investissement au quotidien 2026</i>	15 000,00 €
2 armoires réfrigérées	SEPCO	3 563,20 €	Fonds propres CCAS (EHPAD)	3 190,36 €
TOTAL		18 190,36 €	TOTAL	18 190,36 €

Où l'exposé de monsieur le président, après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent ce projet et l'autorisent à signer tous les documents liés à l'exécution de cette opération.

Vote de la question - nombre de votants : 12

pour : 12 contre : - abstention : -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

.../...

Fait à TARNOS, le 3 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 040-264003070-20260901-38BIS_2026-DE



Le Président du C.C.A.S.,

Marc MABILLET

